

Direction de la mer, des ports et des aéroports
Service portuaire et aéroportuaire

Arrêté relatif à l'actualisation de la composition des membres du conseil portuaire du port départemental de Granville

Le président du conseil départemental,

Vu le Code des transports ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment ses articles 30 et 31 ;

Vu mon arrêté n° 2016-230 du 8 avril 2016, portant composition du conseil portuaire du port de Granville modifié ;

Vu mon arrêté n° 2021-283 du 8 octobre 2021, portant composition structurelle des conseils portuaires des ports départementaux de la Manche ;

Vu mon arrêté n° 2022-312 du 28 octobre 2022, portant désignation des conseillers départementaux appelés à siéger au sein des conseils portuaires des ports départementaux ;

Considérant le conseil d'administration de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche qui s'est tenu le 30 août 2021 et la désignation des membres siégeant au conseil portuaire du port de Granville pour la représenter, reçue par courriel le 13 octobre 2021, ont été désignés en qualité de membres titulaires : M. Damien Pillon et M. Gilbert Doucet, en qualité de membres suppléants : M. Daniel Denis et M. Olivier Lemaigen ;

Considérant l'élection du CLUPPP qui s'est déroulée le 15 octobre 2021, ont été élus pour siéger au conseil portuaire de Granville en qualité de membres titulaires : M. Jean-Claude Chatel, Monsieur Damien Hue et en qualité de membre suppléant : M. Jean-Paul Labrosse ;

Considérant le changement de personnel au sein de la direction de la mer, des ports et des aéroports du conseil départemental de la Manche et de la nomination de M. Arnaud Leroux en qualité de membre suppléant, représentant du personnel sous l'autorité du président du conseil départemental chargé de la gestion du port de Granville afin de siéger au conseil portuaire de ce port en remplacement de M. Laurent Clergeau ;

Considérant le changement de gestionnaire des liaisons maritimes avec les Îles anglo-normandes, ont été désignés pour siéger au conseil portuaire du port de Granville pour représenter l'activité commerce, en qualité de membre titulaire : M. Olivier Normand, en qualité de membre suppléante : Mme Nelly Depardieu ;

Considérant la nomination par le comité local des pêches antenne Ouest Cotentin reçue par courriel le 4 octobre 2022, ont été désignés en qualité de membres titulaires : M. Didier Leguelinel et M. Guy Montreuil, en qualité de membres suppléants : M. Yann Grosse et M. Eric Leguelinel ;

Considérant les modalités d'élection et de nomination des membres, conformément au Code des transports, et qu'il y a lieu de modifier la composition du conseil portuaire.

Arrête :

Art. 1^{er}- La composition du conseil portuaire du port de Granville, fixée par l'arrêté n°2016-230 modifié, en date du 8 avril 2016, est modifiée. La nouvelle composition du conseil portuaire est la suivante :

1° Président : Le président du conseil départemental de la Manche ou son représentant.

2° Représentants de la Société Publique Locale :

M. Damien Pillon - SPL des ports de la Manche Maison du Département - route de Candol - 50000 Saint-Lô	Titulaire
M. Gilbert Doucet - SPL des ports de la Manche Maison du Département - route de Candol - 50000 Saint-Lô	Titulaire
M. Daniel Denis - SPL des ports de la Manche Maison du Département - route de Candol - 50000 Saint-Lô	Suppléant
M. Olivier Lemaigen - SPL des ports de la Manche Maison du Département - route de Candol - 50000 Saint-Lô	Suppléant

3° Représentants du conseil municipal de la ville sur le territoire de laquelle est situé le port :

M. Guillaume Vallée - Mairie de Granville - 50400 Granville	Titulaire
M. Alexis Cosson-James - Mairie de Granville - 50400 Granville	Suppléant

4° Représentants des personnels concernés par la gestion du port :

a) Personnel sous l'autorité du président du conseil départemental de la Manche chargé de la gestion du port :

M. Thierry Leteissier - responsable des agences portuaires 1 avenue de Northeim - Tourlaville - 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Titulaire
M. Arnaud Leroux - chef du service portuaire et aéroportuaire Conseil Départemental - 50050 Saint-Lô Cedex	Suppléant

b) Personnel du concessionnaire :

M. Lysandre Lemaigre - SPL des ports de la Manche CS 20 439 - 50400 Granville	Titulaire
Mme Adeline Denizot - SPL des ports de la Manche CS 20 439 - 50400 Granville	Suppléante

5° Représentants des usagers du port :

a) Au titre des activités de commerce :

M. Pascal Blanchet - Compagnie Jolie France gare maritime - 44 rue du port - 50400 Granville	Titulaire
M. Olivier Normand – Compagnie Manche Iles Express 1 rue des Iles - 50400 Granville	Titulaire
M. Antoine Busiaux - 12 boulevard Villebois Mareuil - 35400 Saint Malo	Titulaire
Mme Nelly Depardieu - Compagnie Manche Iles Express 1 rue des Iles - 50400 Granville	Suppléante
M. Samuel Delaunay - Esprit grand large - 18 rue Seugré 50230 Agon-Coutainville	Suppléant
M. Yann Hantone - OTS - 27 rue monseigneur Diés - 35400 Saint Malo	Suppléant

b) Au titre des activités de plaisance :

M. Jean-Claude Chatel - Avenue de Bischwiller - 14500 Vire	Titulaire
M. Damien Hue - 3 rue de la Douane - 50350 Donville-les-Bains	Titulaire
M. Jean Pierre Carli - SNSM - BP 505 - 50405 Granville Cedex	Titulaire
M. Jean-Paul Labrosse - 42 rue Jean Jegou - 50400 Granville	Suppléant
M. Gilles Rostaing - 9 rue des Jaunets - 50740 Carolles	Suppléant
M. Gérard Mongin - 6 sentier des Minquiers - 50400 Granville	Suppléant

c) Au titre des activités de pêche :

M. Didier Leguelinel - 8 bis rue Saint Michel - 50400 Granville	Titulaire
M. Guy Montreuil - 1298 route du Chesnay - 50380 Saint-Pair-sur-Mer	Titulaire
M. Florian Guérin - 38 route de l'aérodrome - 50290 Bréville-sur-Mer	Titulaire
M. Yann Grosse - 492 rue des cèdres - 50400 Yquelon	Suppléant
M. Eric Leguelinel - 244 rue du château - 50400 Granville	Suppléant
M. Franck Lemonnier - 3 clos chemin du moulin - 50350 Donville-les-Bains	Suppléant

Art. 2 - La durée du mandat des membres du conseil portuaire est de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026. En cas de décès, de perte de la qualité pour laquelle un membre a été désigné, ou de démission d'un membre, il est procédé à son remplacement, pour la durée du mandat restant à couvrir par un membre désigné dans les mêmes conditions. Le mandat des membres du conseil portuaire est renouvelable. Les fonctions de membre de conseil portuaire ne sont pas soumises à indemnités.

Art. 3 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Leduc (adresse postale : BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit soit par voie électronique via l'application « télerecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr

Art. 4 - Le président du conseil départemental et le directeur général des services du département de la Manche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site www.manche.fr

Fait à Saint-Lô,

Le président du conseil départemental

Jean Morin

Signé électroniquement par :

Jean Morin

Date de signature : 14 décembre 2022

Qualité : président du conseil départemental

ID télétransmission : 050-225005024-20221214-lmc11007800-AR-1-1

Date envoi préfecture : 14/12/2022

Date AR préfecture : 14/12/2022

Date de publication : 14/12/2022